



Covid-19 et addictions

L'impact du confinement

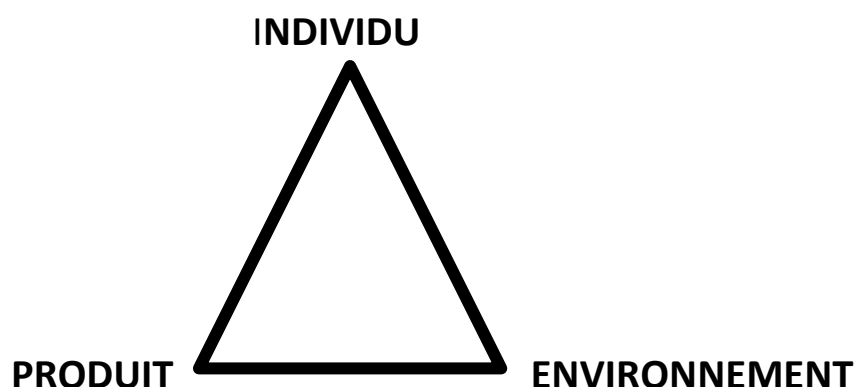
Sommaire

Le trépied de l'addictologie et le confinement	3
Un impact sur toutes les conduites addictives.....	5
Tabac, business as usual (ou presque).....	5
L'alcool, quel impact du confinement ?.....	6
L'accès aux drogues illicites (hors cannabis)	8
Le cannabis dans un entre-deux.....	9
Les écrans, les jeux, les achats compulsifs	9
L'impact sur les pratiques professionnelles	10
Le lobbying des alcooliers ne connaît pas la crise	11

L'impact considérable de la pandémie de Covid-19 sur l'ensemble de nos sociétés, que ce soit sur le plan des rapports humains, de la vie quotidienne, du système de santé, de l'activité économique, etc., est également un bouleversement sur celui des conduites addictives. Le confinement mis en place pour interrompre la circulation du virus a fait sentir ses effets sur la circulation des drogues ou sur les comportements addictifs de manière parfois spectaculaire. Ses effets portent aussi bien sur les consommations que sur les pratiques d'accompagnement et de soins aux personnes en difficulté avec ces conduites. On ne saurait non plus passer sous silence les pratiques de groupes d'intérêts pour qui le drame peut être une opportunité. S'il est trop tôt pour évaluer l'impact réel du confinement (un champ de recherche quasi infini s'est ouvert), il est cependant possible de décrire les conséquences immédiates et les questions qui en découlent.

Le trépied de l'addictologie et le confinement

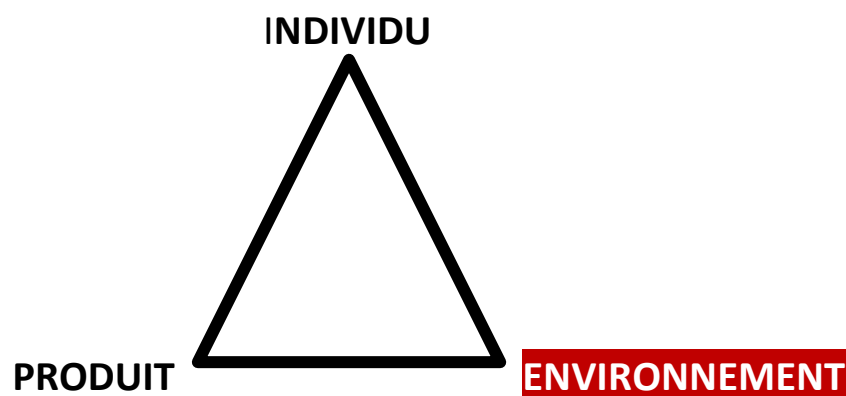
Classiquement, en addictologie, on raisonne à partir de trois entrées interdépendantes qui signent la rencontre d'un individu avec un produit dans un environnement général qui influe sur la consommation. En découle la représentation classique sous forme de triangle équilatéral :



Dans cette acception classique, les facteurs les plus importants sont, de manière schématique, les facteurs de vulnérabilité individuelle, le pouvoir addictogène du produit et, concernant l'environnement, la disponibilité et l'accessibilité du produit - circuit de distribution (légal ou non), prix et publicité (pour les produits

licites). Un équilibre instable s'établit sur lesquels les différents acteurs interviennent selon leurs objectifs propres (soignants, responsables de la santé publique, forces de l'ordre, industriels, dealers, associations, publicitaires...) pour faire évoluer cette interaction.

En période de pandémie, mais surtout de confinement, le facteur "environnement" est profondément déséquilibré pour tous les produits, mais de manière différente selon le caractère licite ou non du produit (ou de l'activité pour les addictions sans substance), selon le pouvoir addictogène propre du produit, et selon les perturbations sur le système de prévention et de soins.



Si l'impact mécanique sur la circulation et l'accessibilité des produits est le plus immédiatement perceptible, le confinement peut affecter les individus en fonction de leurs vulnérabilités ainsi que les familles en situation de plus grande promiscuité. Les circuits de distribution légaux et illégaux tentent de s'adapter à cette situation exceptionnelle, et le système de prévention et de soins affronte un défi inédit. Mais le confinement a un impact sur toutes les conduites addictives. Les difficultés sont évidemment plus importantes pour les personnes dépendantes, puisque l'addiction se caractérise par une perte de contrôle de la consommation, qui impose son propre rythme à la vie des usagers. Ce rythme imposé par la dépendance va devoir se confronter aux obstacles découlant du confinement obligatoire (circulation des personnes, circuits de distribution légaux et illégaux).

Un impact sur toutes les conduites addictives

La pandémie et le confinement qu'elle impose à la population dans beaucoup de pays affectent tous les secteurs de la vie sociale. De même, le confinement impacte les produits illicites (stupéfiants) avec une économie souterraine considérablement perturbée par les limitations de circulation des produits et des consommateurs. Ainsi, selon le type de consommation, les usagers sont affectés différemment, mais tous le sont.

Dès lors, les problèmes rencontrés peuvent être analysés selon plusieurs axes :

- le pouvoir addictogène des différents produits et les possibilités de leur substituer d'autres substances ;
- le caractère licite ou non qui impacte l'accessibilité et les possibilités de consommation ;
- les perturbations résultant du confinement qui sont plus importantes pour les produits illicites ;
- les possibilités d'accompagnement et de soins par les dispositifs spécialisés en addictologie ;
- les stratégies de lobbying qui ne connaissent pas de trêve.

Tabac, business as usual (ou presque)

La principale drogue, le tabac, au pouvoir addictogène très élevé, reste accessible sans restriction. Les débits de tabac ont en effet été considérés comme des commerces essentiels. Sur un strict plan de santé publique, il paraît logique que les débitants de tabac restent ouverts en cette période dans la mesure où la quasi-totalité des fumeurs sont dépendants et les effets du sevrage (irritabilité, nervosité, insomnie...) peuvent avoir des retentissements non seulement pour la personne elle-même, mais aussi pour l'entourage dans la situation stressante du confinement. Il conviendra de mesurer le possible accroissement du tabagisme passif du fait du confinement.

Le confinement a rendu plus visible la part des achats transfrontaliers dans la consommation de tabac puisque les consommateurs ou les petits trafiquants, empêchés de se déplacer, ne peuvent plus s'approvisionner dans les pays

limitrophes où le tabac est moins cher. Les premiers chiffres annoncent une hausse des ventes en France, en particulier dans les régions frontalières¹. Dès lors, les effets de la hausse du prix du tabac en France s'appliquent intégralement à tous, pouvant contribuer à décourager quelques fumeurs qui faisaient leurs achats à des prix moins élevés.

Par ailleurs, les substituts nicotiques sont toujours accessibles, de même que les produits de vapotage. Et les soutiens en ligne pour ceux qui choisiraient cette période pour arrêter sont également maintenus en service.

L'alcool, quel impact du confinement ?

Les consommateurs d'alcool connaissent peu de difficultés pour s'approvisionner puisque les magasins d'alimentation, et même les cavistes, ont été autorisés à poursuivre leur activité en cette période de confinement.

La consommation d'alcool reste donc accessible pour les personnes dépendantes qui, en cas de manque, risquent des complications sévères, voire mortelles, en cas de sevrage forcé (convulsions ou délirium tremens), plus dangereuses à court terme que le maintien d'une consommation excessive.

Mais l'interrogation majeure reste l'impact sur la consommation générale d'une drogue licite qui est responsable en temps normal de 41 000 décès par an. La progressive prise de conscience des méfaits de l'alcool s'est illustrée en janvier dernier par le succès du Défi de janvier/Dry January à la française. Or, dès le début du confinement, le réflexe qu'on a pu constater fréquemment, notamment sur les réseaux sociaux, a été de présenter l'alcool comme un compensation quasi naturelle aux désagréments. En effet, l'alcool est un produit psychoactif euphorisant et anxiolytique qui est fortement valorisé dans notre pays, notamment sous couvert de défense de la culture et de l'économie nationale. Cependant, il n'est pas certain que le confinement entraîne automatiquement une hausse de la consommation.

¹ <https://www.lefigaro.fr/conso/les-ventes-de-tabac-ont-explose-depuis-le-debut-du-confinement-20200403>

En effet, d'un côté, plusieurs facteurs peuvent favoriser une augmentation de la consommation :

- l'accessibilité maintenue aux boissons alcooliques,
- le besoin de tromper l'ennui,
- le développement des "apéro Skype" où une communauté virtuelle se réunit pour boire un verre au même moment. Cette pratique entretient l'idée que l'alcool est forcément nécessaire à cette convivialité qui fait défaut du fait de l'éloignement de ses amis. Ces apéros communs participent évidemment à la banalisation de la consommation d'alcool,
- la poursuite d'un lobbying indécent qui instrumentalise l'atmosphère anxiogène pour soutenir la consommation d'alcool (cf. infra),
- le remplacement de drogues devenues inaccessibles par l'alcool, notamment pour les personnes dépendantes.

D'un autre côté, la consommation d'alcool peut aussi rencontrer certains freins :

- les possibilités de faire des achats sont limitées par le contingentement des sorties permises pendant le confinement,
- l'achat de boissons alcooliques au magasin d'alimentation vient en concurrence avec des courses centrées sur des produits alimentaires indiscutablement plus essentiels. Le volume des courses se limite matériellement², les Français ayant d'autres achats prioritaires à gérer,
- les consommations dans les bars et les restaurants ne sont plus possibles,
- le maintien d'une activité professionnelle (télétravail) qui nécessite la même concentration qu'en période habituelle,
- les "apéros Skype" peuvent paraître sympathiques mais n'ont pas la même densité émotionnelle qu'une consommation entre amis autour d'une table. Il est aussi possible que l'effet de mode s'estompe et qu'il ne concerne qu'une minorité active,
- la pression familiale, car la vie en confinement suppose une part d'auto-contrôle et de respect d'autrui que la désinhibition peut mettre à mal,
- l'estime de soi qui, pour beaucoup, ne va pas conduire à un relâchement général pendant la période de confinement,

² <https://www.nielsen.com/fr/fr/insights/article/2020/sobriete-et-confinement/>

- la persistance de la prise de conscience indéniable des méfaits de l'alcool, dont a témoigné récemment le succès du Défi de Janvier/Dry January à la française.

De fait, les premiers chiffres disponibles ont montré une baisse des ventes de boissons alcooliques pendant le confinement³. Il est cependant difficile d'interpréter ces premières observations, que cela résulte d'une consommation des stocks constitués avant la crise ou de l'absence de plaisir à consommer seul ou uniquement en famille, ou de toute autre explication. En tout cas, la filière s'alarme : "Les Français n'ont pas le cœur à boire"⁴.

L'accès aux drogues illicites (hors cannabis)

Le confinement de toute la population a évidemment considérablement perturbé le trafic de rue en interrompant la circulation des produits, en limitant les déplacements des personnes et en rendant les points de deal plus visibles pour les forces de l'ordre. Les conséquences de ces pénuries sont immédiates pour les usagers mais différentes selon les produits en cause.

Le produit le plus touché par la pandémie mondiale est la cocaïne puisque les liaisons aériennes et maritimes avec l'Amérique du Sud sont totalement interrompues.

Les drogues opiacées nécessitent pour éviter le sevrage, encore plus difficile dans ces conditions, de prendre des produits de substitution (buprénorphine, méthadone) sur prescription et accompagnement médical. A cette fin, le gouvernement a facilité le renouvellement des ordonnances pour les personnes qui bénéficiaient déjà d'un traitement de substitution. Par ailleurs, les CSAPA et CAARUD, comme ceux de l'ANPAA, organisent des consultations téléphoniques ou par visio-conférence, voire des consultations sur place pour des publics prioritaires ou des situations urgentes. Les services d'aide en ligne (Drogues Info Service) poursuivent également leur fonctionnement.

Les nouveaux produits de synthèse qui circulent via Internet peuvent présenter

³ <https://www.lefigaro.fr/societes/le-coronavirus-fait-chuter-les-ventes-d-alcool-la-filiere-viticole-boit-la-tasse-20200403>

⁴ <https://www.lefigaro.fr/societes/le-coronavirus-fait-chuter-les-ventes-d-alcool-la-filiere-viticole-boit-la-tasse-20200403>

encore plus de risques quant à leur composition et ne doivent en aucun cas être utilisés comme substitution aux autres produits.

Le cannabis dans un entre-deux

Le cannabis est la drogue illicite la plus consommée en France. Ses nombreux usagers connaissent actuellement des difficultés d'approvisionnement importantes et la distribution par les revendeurs est très difficile, même si certains tentent la livraison à domicile, qui elle-même doit surmonter des obstacles : contrôles des déplacements par la police, augmentation des prix, risque de transmission du Covid-19 lors des livraisons...

Si le cannabis est fortement consommé, son pouvoir addictogène est plus faible que celui du tabac ou des drogues opiacées. Sur le plan clinique, le sevrage volontaire ou forcé a plus ou moins les mêmes manifestations que le sevrage du tabac et ne présente pas de risque vital. Paradoxalement, cela a conduit à une certaine occultation du problème alors qu'en Californie, où le produit est légalisé, l'accès au cannabis est maintenu tout comme celui du tabac et de l'alcool.

Cette situation intermédiaire du cannabis (illégalité, pouvoir addictogène peu élevé) a conduit à le tenir à l'écart de la réflexion des autorités gouvernementales et sanitaires dans cette période de pandémie, contrairement aux autres drogues licites ou illicites. Et ce, alors même que le produit peut aussi être utilisé par certains pour ses effets déstressants et calmants... L'urgence de la situation a contribué à occulter un sujet sanitaire et politique, mais il reviendra en force.

Les écrans, les jeux, les achats compulsifs

Les informations sur la crise mondiale, les angoisses personnelles face à la pandémie, le désœuvrement pendant le confinement, etc., sont autant de facteurs qui poussent à une utilisation accrue des supports numériques, bien compréhensible, mais qu'il importe de discipliner un minimum pour ne pas tomber dans une addiction une fois le confinement terminé. Cette discipline est évidemment plus importante encore pour les enfants qui doivent déjà utiliser leurs écrans à des fins scolaires.

Les jeux en ligne et les achats sur les sites de vente en ligne peuvent entraîner à la fois une addiction et des conséquences sur le budget des ménages. Pour ceux qui auraient des difficultés sur ce plan, des services d'aide en ligne sont également disponibles.

L'impact sur les pratiques professionnelles

Le confinement a entraîné logiquement une hausse des téléconsultations comme l'a relevé l'Assurance Maladie⁵. Elles représentaient 1 % des consultations avant le confinement, et 11 % (500 000) pendant la dernière semaine de mars. Les consultations en addictologie ont suivi une évolution similaire, voire même beaucoup plus importante dans la mesure où l'entretien entre l'utilisateur et le professionnel est central, contrairement à d'autres disciplines médicales nécessitant davantage des gestes techniques.

Alors que la consultation à distance suscitait parfois des appréhensions sur le plan technique et en termes d'acceptabilité, ou des interrogations sur l'efficacité comparée avec l'entretien classique en face à face dans la même pièce, la nécessité et le souci pour les professionnels de continuer à répondre aux demandes ont fait évoluer les pratiques quasi instantanément. Cette adaptation forcée par la crise ne s'interrompra pas car aussi bien les usagers que les professionnels en auront expérimenté les possibilités. La consultation à distance que permettent les outils numériques sera sans doute davantage utilisée dans les zones à faible densité de population et de services une fois le confinement terminé.

Ce développement des outils de consultation à distance fera nécessairement l'objet d'une évaluation pour déterminer, en fonction des bénéfices pour les usagers, la part souhaitable d'entretien classique par rapport à de la téléconsultation dans une situation de fonctionnement normal de la société.

Le secteur médico-social de l'addictologie aura aussi démontré à cette occasion dramatique que les innovations technologiques ne lui sont pas étrangères et que

⁵ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/coronavirus-explosion-des-teleconsultations-en-mars-en-france-20200331>

les équipements numériques du secteur sont tout aussi nécessaires que pour les disciplines de soins hospitalières.

Le lobbying des alcooliers ne connaît pas la crise

La manifestation la plus évidente de l'activisme du lobby alcoolier a été le maintien de l'ouverture des cavistes⁶ comme commerce essentiel en temps de crise, après toutefois une hésitation du gouvernement. La Direction générale de la Santé⁷ avait dans un premier temps annoncé qu'ils devaient tirer le rideau mais l'activisme du lobby alcoolier et sa proximité plusieurs fois démontrée avec le Gouvernement ont défié la logique et vaincu les résistances. En période de confinement, les cavistes sont donc plus essentiels que les libraires.

Le président du Syndicat des Cavistes Professionnels, Patrick Jourdain, considère qu'il s'agit d'un *"acte de soutien aux épicuriens dans un contexte de confinement"*⁸. Martelant le discours habituel, il ajoute : *"Peut-être quelques gens auront-ils besoin de venir chercher une bonne bouteille pour se remonter, avec modération toujours, le moral, et faire honneur à la culture française !"*, reconnaissant au passage la fonction psychotrope du vin. L'instrumentalisation de la crise pour la défense de ses intérêts paraît indécente mais, dans la tempête, les arguments restent les mêmes :

- la mise en avant de la notion floue de modération pour brouiller les messages sur les risques,
- la culture pour contrer par avance tout doute ou critique,
- la défense des bons vivants et des épicuriens comme argument pour justifier la consommation d'un produit à risque.

Sur le site de la revue *Rayons Boissons*⁹, on trouve une vidéo postée sur les réseaux sociaux par la marque de whiskey américain *Jack Daniel's*. Elle montre des Américains partageant de bons moments durant cette période de

⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041723302&categorieLien=id>

⁷ https://www.liberation.fr/checknews/2020/03/15/covid-19-les-cavistes-font-ils-partie-des-commerces-de-premiere-necessite_1781734

⁸ <https://www.terredevins.com/actualites/covid-19-les-cavistes-sadaptent-avec-responsabilite>

⁹ <https://www.rayon-boissons.com/spiritueux/covid-19-jack-daniel-s-realise-une-campagne-promo-speciale-confinement?sso=1585733501>

confinement. A la fin de la vidéo ils trinquent, "*bien évidemment*" souligne le journaliste, un verre de whiskey à la main. Le journaliste regrette que cette vidéo n'ait "*pas pu être partagée sur les réseaux sociaux français, loi Evin oblige*". Il considère que "*cela reste néanmoins un bon exemple de communication réussie à l'heure où les apéros virtuels font beaucoup d'adeptes*". Le journaliste réussit ainsi, sous couvert de défense de la convivialité qui ne pourrait se passer d'alcool, à critiquer la loi Evin, à faire l'apologie des apéros en ligne et à encenser *Jack Daniel's* pour avoir utilisé la crise pour promouvoir son whiskey.

Les brasseurs ne sont pas en reste et font du "respect des gestes barrières" et de la livraison à domicile "sans contact" un argument de vente.



SB Saveur-Biere.com
Sponsorisée · ⚙️

Le pack Tireuse et fût à partir de 223,90€.
Livré devant votre porte sans contact et préparé dans le respect des gestes barrières.

PHILIPS
Leffe
BLONDE - BLOND
PerfectDraft

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

SAVEUR-BIERE.COM
Livraison à domicile

Acheter

Quant à Denis Saverot, directeur de la rédaction de la *Revue du Vin de France*, il continue sa croisade sur Tweeter, avec toujours autant de subtilité, contre les "*Torquemada hygiénistes*" de l'ANPAA et de Santé publique France. Pour lutter contre le Covid-19, il a la solution : "*Comment lutter contre l'épidémie ? En dégustant les meilleurs vins, très régulièrement*"¹⁰. Il va même jusqu'à resusciter la légende du chien de montagne Saint-Bernard qui sauve des vies avec son tonnelet de schnaps au collier, pour démontrer l'intérêt de l'alcool en cas de détresse vitale.

Au moment où le monde entier se bat contre une menace mortelle pour un grand nombre, des représentants d'un lobby saisissent l'occasion de manière indécente pour défendre leurs petits et gros intérêts.

Conclusion : une bourrasque aussi en addictologie

Les conséquences de la pandémie au Covid-19 ont bouleversé l'ensemble du fonctionnement de la société et des habitudes sociales. Les réactions des pouvoirs publics, des professionnels et des usagers sur le champ des addictions ont déjà provoqué des évolutions majeures qui ne disparaîtront pas avec le retour à une vie normale. Avec la fin de la pandémie, va s'ouvrir, comme dans beaucoup de secteurs de la société, une période de réajustement, de rééquilibre, et si chacun aujourd'hui proclame que "Rien ne sera plus comme avant", il est prématuré de tracer les voies d'évolution que la crise mondiale aura générées sur le champ des conduites addictives, en dehors de l'impact probablement irréversible sur les pratiques professionnelles

C'est évidemment un champ de recherche pour en tirer de nombreux enseignements dans les années à venir.

¹⁰ <https://www.instagram.com/p/B9r1nl5o7oH/?igshid=mp5g91lc6e13>

Décryptages N°40 -	Un Défi relevé et réussi en janvier : "Dry January" à la française en 2020
Décryptages N°39 -	Les alcooliers et la prévention : La stratégie du Cheval de Troie
Décryptages N°38 -	Alcooliser le sport : La dernière frontière des alcooliers
Décryptages N°37 -	Le lobby du cannabis : Les grandes manœuvres dans la perspective d'une légalisation
Décryptages N°36 -	French Paradox : Histoire d'un conte à boire debout
Décryptages N°35 -	L'autorégulation des pratiques commerciales des alcooliers : Efficacité ou leurre ?
Décryptages N°34 -	Baclofène : Entre science et médias
Décryptages N°33 -	Cannabis et thérapeutique : Les lois de la science
Décryptages N°32 -	Un univers alcoolique : La pression publicitaire au quotidien
Décryptages N°31 -	Les jeux : Hasard, argent, vidéos et illusions
Décryptages N°30 -	Colloque "décevant" de la FRA : Les limites de l'ambiguïté
Décryptages N°29 -	Le coût des drogues pour la société : Quel intérêt pour la politique publique ?
Décryptages N°28 -	Contraventionnalisation de l'usage des drogues illicites : Un pari complexe et incertain
Décryptages N°27 -	Buraliste : Un métier d'avenir
Décryptages N°26 -	Alcool et grossesse : Boire un peu ou pas du tout ?
Décryptages N°25 -	La chicha : Culture, petit commerce et addiction
Décryptages N°24 -	La bière : Nouveaux visages, nouveaux risques
Décryptages N°23 -	Risque Alcool : Quelle politique mener ?
Décryptages N°22 -	Le vapotage : De l'enthousiasme à la prudence
Décryptages N°21 -	Alcools et information des consommateurs : une exigence légitime

Décryptages N°20 -	Cannabis : L'inévitable débat
Décryptages N°19 -	La "nouvelle" façade scientifique des alcooliers : la FRA : la Fondation pour la Recherche en Alcoologie
Décryptages N°18 -	Alcool : Députés et sénateurs en mission
Décryptages N°17 -	Terrorisme et tabagisme dans les lycées : Les éléments du débat
Décryptages N°16 -	La bière championne de l'Euro : Sport, sponsoring et publicité
Décryptages N°15 -	Alcool et Sport : les liaisons dangereuses
Décryptages N°14 -	"Recettes Pompettes" : Pochade ou incitation à l'ivresse ?
Décryptages N°14bis	Le bidonnage dangereux : « Recettes Pompettes » (Suite)
Décryptages N°13 -	Alcool : Désinformation et fausses allégations
Décryptages N°12 -	"Education au goût «et Educ'Alcool : Les miroirs aux alouettes du lobby de l'alcool
Décryptages N°11 -	Vin & Société : L'offensive contre la santé
Décryptages N°10 -	Dépistage du cannabis au lycée : Les questions posées
Décryptages N° 9 -	Retour sur un fiasco médiatique : La campagne publicitaire de Vin & Société
Décryptages N° 8 -	Décryptage de la com' des alcooliers : <i>Avec Modération!</i>
Décryptages N° 7 -	La façade scientifique des alcooliers : L'IREB
Décryptages N° 6 -	Alcool et santé : Une préoccupation internationale
Décryptages N° 5 -	Les méthodes du lobby de l'alcool : Ou comment inciter les jeunes à boire
Décryptages N° 4 -	La cible du lobby de l'alcool : les jeunes - Les raisons de la mise en cause de la loi Evin
Décryptages N° 3 -	Publicité sur les boissons alcooliques : Les véritables objectifs du lobby de l'alcool
Décryptages N° 2 -	La loi Evin sur les boissons alcooliques : de quoi parle-t-on ?
Décryptages N° 1 -	Le débat actuel de la loi Evin

Ensemble, prévenons les risques addictifs

www.anpaa.asso.fr

Rejoignez-nous sur



A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr